Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260916-2026_09_07_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène,

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 9 septembre 2026 Date d'affichage : 9 septembre 2026

2026-09-07 : Vente d'une parcelle communale à un particulier

Madame La Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Hervé JACOB 13 L'Etang Neuf en date du 26 août dernier, qui souhaite acquérir la parcelle communale ZA 0024 d'une superficie de 240 m², actuellement enclavée dans sa propriété.

Elle rappelle que les tarifs votés le 08 février 2018 fixent le prix de vente à 2€ le m² pour les superficies de 100 à 999 m², soit dans le cas présent un coût de 480.00 €, frais de notaire en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de vendre la parcelle communale ZA 0024 d'une superficie de 240 m² au prix de 480.00€**
- **PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISE madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à la vente**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR